

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA FORMATION

D.E.A.E.S.

(DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL)

ANNEE 2024/2025

LYCEE COETLOGON – Formation D.E.A.E.S.
53, Rue Antoine Joly – B.P. 18307
35 083 RENNES CEDEX
02.99.54.62.62

Note à l'attention du candidat

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour les épreuves de sélection à l'admission en formation conduisant au **DE AES diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social selon l'arrêté du 30 août 2021**.

Le nombre de places ouvertes en formation est de 15

Ce dossier est à renvoyer au

**LYCEE COETLOGON – Formation D.E.A.E.S.
53, Rue Antoine Joly – B.P. 18307
35 083 RENNES CEDEX**

Vous trouverez dans ce dossier :

- Le calendrier prévisionnel du recrutement pour l'entrée en formation
- Les conditions d'accès à la formation et le règlement
- Les allègements et dispenses
- Une synthèse de l'organisation de la formation
- La fiche d'inscription à remplir
- Les pièces à joindre au dossier

CALENDRIER PREVISIONNEL

Inscription

Ouverture des inscriptions	Mercredi 31 janvier 2024
Clôture des inscriptions	Vendredi 10 mai 2024 <i>(cachet de la poste faisant foi)</i>

Admission

Commission étude de dossiers	Le 13 mai 2024
Envoi d'un courrier ou d'un courriel à tous les candidats <i>(Les candidats admis de droit sont informés de leur admission ; Les autres candidats sont convoqués à une épreuve orale d'admission - si leur dossier a été retenu en commission -)</i>	Le 16 mai 2024
Epreuve orale pour les candidats concernés	Lundi 3 et mardi 4 juin 2024
Affichage des résultats d'admission au lycée (et envoi d'un courrier à tous les candidats)	Mercredi 5 juin 2024 à 14h Après la délibération de la commission d'admission

Aucun résultat ne sera transmis par téléphone

Entrée en formation

Pré-rentree	Mercredi 12 juin 2024 à 13h30
Rentree	Vendredi 6 septembre 2024
Fin de formation	Judi 9 octobre 2025 <i>(épreuve écrite DREETS le 17/10/2025 de 10h à 12h)</i>

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Aucun diplôme n'est exigé pour entrer en formation AES

Suite au dépôt de votre dossier d'inscription pour la sélection de l'entrée en formation DEAES, vous allez recevoir un mail qui notifiera :

- si vous êtes admis de droit en formation ;
- ou si vous relevez de la sélection par une commission pour pouvoir vous présenter à une épreuve orale d'admission.

A. LES CANDIDATS ADMIS DE DROIT

Certains candidats sont admis de droit en formation, lorsqu'ils sont titulaires d'un des diplômes ou titres suivants :

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
- Diplôme d'Etat d'Aide Soignant
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Titre assistant de vie dépendance
- Titre Assistant de vie aux Familles (version 2021)
- Titre Assistant de vie aux Familles spécialité CSS
- Titre Agent de Service Médico-Social
- BEP Carrières sanitaires et sociales
- BEP Accompagnement soins et services à la personne
- CAP assistant technique en milieux familial et collectif
- CAP petite enfance
- CAP accompagnant éducatif petite enfance
- Mention Complémentaire aide à domicile
- Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
- Certificat professionnel de la jeunesse , de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne
- BEPA option service aux personnes
- CAPA service en milieu rural
- CAPA service aux personnes et vente en milieu rural
- DEAES (version 2016)

Sont aussi admis de droit :

*Les lauréats de l'Institut de l'engagement

*Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

*Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles

*Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'État d'aide médico- psychologique ou du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale

*Les candidats ayant bénéficié d'une formation, dont le cadre est défini dans l'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGEFP/2021/72 du 1er avril 2021 relative à l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emplois ou des salariés en reconversion professionnelle, en leur apportant les prérequis nécessaires à un exercice dans le secteur du grand âge, dans le cadre de la campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand-âge pour exercer ces missions, dont le champ d'application a été étendu au secteur du handicap par la circulaire interministérielle n°

DGCS/SD4B/DGOS/DGEFP/2021/245 du 12 décembre 2021 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaire, du grand-âge et du handicap.

Au cas ou plus de 15 candidats rempliraient l'une des conditions mentionnées ci-dessus ; les candidats ayant acquis l'un des titres ou diplômes mentionnés seront classés par ordre d'ancienneté de leur délivrance, puis suivront les candidats remplissant l'une des 4 autres situations.

B. LES AUTRES CANDIDATS (ceux qui ne sont pas admis de droit)

S'il reste des places après classement des précédents candidats, une commission d'admission procède à la sélection des dossiers des candidats au regard notamment de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations. Les candidats dont le dossier de candidature a été retenu, seront convoqués à une épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission

Celle-ci consiste en un oral de 30 minutes portant sur les aptitudes orales et relationnelles ; la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. L'objectif est de :

- vérifier que le projet de formation du candidat est en cohérence avec l'exercice de la profession vers laquelle il s'engage, ainsi que ses aptitudes et son appétence pour cette profession
- repérer le potentiel d'évolution personnelle et professionnelle du candidat ou d'éventuelles incompatibilités avec l'exercice professionnel
- s'assurer que le candidat a pris connaissance des contenus et modalités de formation

A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

C. RESULTATS DES EPREUVES DE SELECTION

A l'issue des épreuves, la commission d'admission composée du chef d'établissement ou de son représentant pour l'enseignement professionnel, du professeur responsable de la formation et d'un professionnel exerçant dans un des 3 organismes ou structures d'accueil en stage, établira deux listes. Une liste principale d'admission comportant le nom des 15 candidats admis sur la liste principale et une liste complémentaire de candidats classés par ordre décroissant selon la note obtenue. Ces listes seront affichées au lycée en juin 2022.

Les candidats seront avisés par courrier de leurs résultats qui seront également en ligne sur le site de l'établissement. Cette publication est conditionnée à l'autorisation de chaque candidat.

Les candidats admis sur liste principale **et** sur liste complémentaire auront **72 heures après affichage des résultats** pour confirmer par courrier ou courriel, leur souhait d'entrer en formation. A défaut ils seront considérés comme ayant renoncé à leur admission ou à leur rang sur la liste complémentaire. Leur place sera alors proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

D. VALIDITE DES EPREUVES DE SELECTION

Les résultats de l'admission en formation ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle cette sélection a été réalisée. Cependant, les candidats en congé de maternité, paternité ou adoption, ou dont la demande de mise en disponibilité a été refusée ou disposant d'un congé de garde d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans bénéficient de droit d'un report d'admission limité à deux ans.

Un report d'admission pour la même période, est accordé de droit en cas de rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou sociale ou de refus de l'employeur ou du financeur d'une demande de projet de transition professionnelle ou de congé de formation professionnelle.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'établissement.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa formation trois mois avant la date de l'entrée en formation. Le report est valable pour l'établissement dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive en formation d'Accompagnant Educatif et Social est subordonnée :

- A la production, au plus tard le jour de la pré-rentrée, d'un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession

- A la production, au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

Article L.3111-4 du code de la santé publique :

« Une personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention de soins ou hébergeant des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination doit être immunisée contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite. »

N'ATTENDEZ PAS LES RÉSULTATS POUR METTRE A JOUR VOS VACCINATIONS

ALLEGEMENTS ET DISPENSES DE FORMATION

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 août 2021 et notamment selon l'annexe V, les candidats titulaires des titres ou diplômes cités en page 3 peuvent bénéficier de dispenses et d'allègements. Dans le mois suivant la rentrée chaque candidat concerné rencontrera un formateur pour un entretien de positionnement. Les modalités d'allègement seront alors précisées, elles seront inscrites sur le livret de formation du candidat et présentées au conseil technique de la formation .

TABLEAUX DES PASSERELLES :
Dispenses de formation et de certification et allègements de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial et collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	allègement de formation	allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention							Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	allègement de formation	allègement de formation	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Mention complémentaire aide à domicile	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural	Titre professionnel Assistant de vie dépendance
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>IPERIA</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			

ORGANISATION DE LA FORMATION (1407h de formation)

Enseignement théorique : 546 heures (+ 21h consacrées à l'AFGSU de niveau 2)

Stages : 840 heures (24 Semaines de 35 heures / 3 stages de 8 semaines)

Domaines de formation	3 stages de 8 semaines
<p>La formation se décompose en 5 domaines :</p> <p>Bloc 1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures d'enseignements</p> <p>Bloc 2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures d'enseignements.</p> <p>Bloc 3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » : 105 heures d'enseignements.</p> <p>Bloc 4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » : 147 heures d'enseignements</p> <p>Bloc 5 « Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » : 91 heures d'enseignements</p>	<p>Les lieux de stage possibles (liste non exhaustive)</p> <p>Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (Petite Unité de Vie, PASA, accueil de jour)</p> <p>Association de services à domicile : SAVS, SAMSAH Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ...</p> <p>Foyers de vie Foyers d'Accueil Médicalisé Maison d'Accueil Spécialisé Institut Médico Educatif, Institut d'Education Motrice Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique Dispositifs ULIS école, collège, lycée</p> <p>A condition que ces lieux soient reconnus sites qualifiants</p>

FICHE D'INSCRIPTION

Photo récente

NOM : Nom marital :

PRÉNOMS :

SEXE : ♦ Masculin ♦ Féminin

Né(e) le **à**

Nationalité :

Situation de famille :

Situation actuelle : (cocher la situation adéquate)

Fin de formation scolaire **Activité professionnelle** **Sans emploi** **Service civique**

Autres

Adresse complète :

.....

☎ : 

@

. Diplômes obtenus préciser l'année d'obtention

.....

.....

.....

.....

PIECES A JOINDRE et à rassembler dans une chemise plastifiée

- Fiche d'inscription avec une photo d'identité récente (pages 10)
- Photocopie de la carte d'identité (recto/verso)
- 2 photographies d'identité
- 2 enveloppes affranchies au tarif en vigueur, aux nom et adresse du candidat
- 2 timbres au tarif en vigueur
- Photocopies des diplômes et/ou décision d'admission en qualité de lauréats de l'institut du service civique
- Document écrit argumentant l'entrée en formation
- C.V (formation, stage, expérience professionnelle, activités extra-professionnelles...)
- Tout document permettant d'apprécier la motivation, les qualités humaines et relationnelles, professionnelles pour entrer en formation (attestation/appréciation de stage, lettre de recommandation, bulletins scolaires...et/ou toute autre pièce qui vous semblera utile de nous communiquer)
- Sur papier, déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES (article L227-10 du CASF et L133-6 du CASF)

Attention tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération

Je soussigné(e)reconnais avoir :

- été informé(e) que lors de la signature des conventions de stage, l'employeur peut demander la communication du casier judiciaire B2 : art 776-6 du code de procédure pénale s'agissant d'emploi dans le domaine de l'enfance et art R79 du code de procédure pénale et L792 du code de la santé publique pour un travail en lien avec des personnes âgées.

- pris connaissance de la totalité du dossier, d'en accepter tous les termes et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

En cas d'admission j'autorise l'établissement à publier sur le site de l'établissement mon nom sur la liste des admis.

Oui Non

DATE :

SIGNATURE DU CANDIDAT :

FICHE D'INSCRIPTION ET PIÈCES JUSTIFICATIVES A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

**LYCEE COETLOGON – Formation D.E.A.E.S.
53, Rue Antoine Joly – B.P. 18307
35 083 RENNES CEDEX**

Pour le 10 mai 2024 dernier délai
Cachet de la poste faisant foi

Notice d'information sur le recrutement consultable sur le site du lycée
<http://lyceecoetlogon.fr/>

PARTIE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION

- ◆ Dossier complet ◆ OUI ◆ NON
- ◆ Date de réception :